

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 14
Présents : 08
Pouvoirs :

BUREAU DELIBERATIF SÉANCE DU 11 JUN A 8H30

Délibération 2018/06/11-04 – Demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des travaux d'assainissement sur l'avenue Georges Clemenceau à Noisy-le grand.

Rapporteur : Michel TEULET, Président

DATE DE CONVOCATION : Mardi 5 juin 2018

PRÉSIDENTE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : MM. BAILLY Dominique, CALMEJANE Patrice, DEMUYNCK Christian, KLEIN Olivier, LEMOINE Xavier, MARTIN Pierre-Yves, SCHLEGEL Eric. TEULET Michel.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. CAPILLON Claude, COPPI Katia, GENESTIER Jean-Michel, MAHEAS Jacques, MARSIGNY Brigitte, TORO Ludovic.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-Yves MARTIN

LE BUREAU,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5219-2,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 portant délégation d'attributions du Conseil de territoire au Bureau et notamment l'article 3 donnant délégation au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

VU les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie accordées pour la réalisation de travaux visant à diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques et améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT que l'opération « Réhabilitation du collecteur d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'avenue Georges Clemenceau à Noisy-le-Grand » portée par l'Etablissement public territorial répond aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie puisque ces travaux sont réalisés sous charte Qualité,

CONSIDERANT que l'opération « Réhabilitation du collecteur d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'avenue Georges Clemenceau à Noisy-le-Grand » est prévue pour débuter en juin 2018,

CONSIDERANT que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Parties prenantes	Montant de la participation sollicitée	Taux
EPT Grand Paris Grand Est	791 027.18	79.61%
AESN subvention	202 593.68	20.39%
TOTAL	993 620.86 € HT	100%

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre de travaux sous charte qualité, une subvention d'un montant de 202.593,68 € pour le financement de l'opération de « Réhabilitation du collecteur d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'avenue Georges Clemenceau à Noisy-le-Grand » équivalant à 20,39% sur un montant plafond déterminé par application des prix de référence.

AUTORISE le Président à remplir toutes les formalités y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 11/06/2018

Le Président


Michel TEULET

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le **20 JUIN 2018**
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière